

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération**  
**n° 2006.02.030**

**Bourses tremplin  
pour l'Emploi :  
attribution aux  
lauréats**

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**BOURSES TREMLIN POUR L'EMPLOI : ATTRIBUTION AUX LAUREATS**

⇒ VU, le Contrat de Territoire Urbain voté par la ComAGA le 4 février 2005 et par le Conseil Régional le 14 Mars 2005 signé le 24 juin 2005,

⇒ VU, la Convention particulière de délégation de crédits entre la Région Poitou-Charentes et la ComAGA signée le 27 septembre 2005,

Il convient de valider les propositions émises par le Jury de l'Atelier de la Création composé d'élus de la ComAGA et de la Région Poitou-Charentes et d'un certain nombre d'autres partenaires techniques, dans le cadre du dispositif « **Bourses tremplin pour l'emploi** » géré par le Centre d'Information Jeunesse.

Ce dispositif se propose d'aider des porteurs de projets économiques concourant à la création de leur propre emploi. Ces porteurs de projet doivent obligatoirement habiter ou créer leur activité sur le territoire de la ComAGA.

Ce dispositif est une des actions du Contrat de Territoire Urbain – volet 4 : La stratégie territoriale pour l'emploi et l'insertion professionnelle

Chaque bourse est attribuée au lauréat en fonction d'un certain nombre de critères communs à la Région et à la ComAGA : la qualité de la préparation de son projet, de son apport personnel (en fonds propres ou en crédits obtenus), de sa capacité à gérer son activité,

De plus la ComAGA est attentive à la dynamique du marché local dans l'activité envisagée et à l'origine des créateurs (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville).

Le versement de la bourse se fait en deux fois, à la création effective de son entreprise (le versement n'est effectif qu'à la production des documents officiels prouvant la création de son entreprise) et le solde après un nouveau passage devant le jury six mois après, ce qui permet de faire le point sur le début de la réalisation.

**La convention particulière de délégation de crédits donne à la ComAGA la responsabilité du versement des bourses après préconisation du Jury.**

L'attribution de la bourse fait l'objet d'une notification qui peut être accompagnée de recommandations ou préconisations qui s'imposent au lauréat, notamment pour le versement du solde.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Solidaire du 4 janvier 2006,

**Je vous propose donc :**

**D'ATTRIBUER** les Bourses Tremplin pour l'Emploi aux porteurs des projets listés dans l'annexe ci-jointe pour un montant total de 5 750 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 6714 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>09 février 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>10 février 2006</b>

## ANNEXE

### BOURSES TREMPLIN POUR L'EMPLOI

Le tableau ci-après récapitule les sommes à payer pour chacun des lauréats.

Date du 1° passage devant le jury	Nom Prénom - Activité	Montant total de la bourse attribuée	1° acompte	Date deuxième passage	2° acompte
3/05/05	<b>Melle Aurélie ESPINOSA</b> Coiffeuse à domicile La Couronne	3 500 €		13/12/05	<b>1 750 €</b>
3/05/05	<b>Melle Aurélie DUBUT</b> Coiffeuse à domicile Nersac	4 000 €		13/12/05	<b>2 000 €</b>
13/12/05	<b>M Antonio RODRIGUES</b> Négoce en Bois	4 000 €	<b>2 000 €</b>		
<b>Total 1° et deuxième acompte</b>				<b>5 750 €</b>	

Total ligne de crédits 2005	200 000
<b>Total engagé</b>	<b>197 400</b>
Total des engagements de versement Région+ComAGA	<b>133 650</b>
Solde disponible sur la ligne de crédits 2005	2 600